



Département de l'Oise
ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS

Canton d'Auneuil

Tél. 03.44.47.52.22

Fax. 03.44.47.52.24

Courriel : mairie.jouysousthelle@wanadoo.fr
Site Internet : www.jouysousthelle.fr

Conseil Municipal de JOUY SOUS THELLE

EXTRAIT

Compte-rendu de la réunion du Vendredi 21 juin 2013 à 20 h 30

Le vingt et un juin deux mille treize, huit membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie en séance ordinaire à vingt heures et trente minutes sous la présidence de Monsieur Hervé LEFEVRE, Maire.

Etaient présents : MM. Hervé Lefèvre, Daniel Lommer, Christophe Amant, Jean-Luc Kohli, Romain Philippe, M^{me} Suzanne Bouychou, M. René Strémon et M^{me} Sylvie Chardon.

Etaient absents : M^{me} Colette Allier, Florence Gallois, Catherine Mancini, Ariane Dufresnoy, MM. Maurice Monge et Christophe Chéron.

Pouvoir : M^{me} Allier à M. Lommer / M^{me} Gallois à M. Lefèvre.

Monsieur Romain PHILIPPE étant en retard, la séance débute à 20 h 55.

Monsieur Romain PHILIPPE est désigné Secrétaire de séance à la majorité des membres présents.

I / Rétrocession du lotissement « Le Domaine de Beauséjour » - Ecritures comptables

Le Conseil Municipal a accepté la rétrocession du lotissement « Le Domaine de Beauséjour » en date du 28 septembre 2012 pour l'euro symbolique. L'acte hypothécaire est validé des services compétents.

Afin de procéder aux écritures comptables nécessaires pour cette rétrocession, le **Conseil Municipal délibère et vote pour transférer** la somme de 200 € du compte 2151 – programme 178 (création de trottoirs rue de la Poste) afin d'approvisionner le compte 2151 – réseaux de voirie Lotissement « Le Domaine de Beauséjour » et de créer le programme 180.

Les écritures comptables seront les suivantes pour la section d'investissement :

- Au compte 2151 – 041 – dépense de 199 € (opération d'ordre)
- Au compte 2151 – 041 – dépense de 1 € (achat du lotissement) (opération d'ordre)
- Au compte 1328 – 041 – recettes de 199 € (opération d'ordre)
- Au compte 2151 – 180 – réseaux de voirie – dépense de 1 € (opération réelle)

10 conseillers sont « Pour »

II / Bail d'occupation de la salle Socio-Culturelle par le Foyer Rural

Etant donné que le Foyer Rural n'exerce plus d'activités sportives (gymnastique, danse ...) dans la Salle Socio-Culturelle et que le bail d'occupation liant la Commune et le Foyer Rural arrive à son terme au 31 décembre 2013, le **Conseil Municipal délibère et vote pour ne pas reconduire** le bail d'occupation de la salle socio-culturelle avec le Foyer Rural.

En revanche, cette association pourra occuper la Salle Socio-Culturelle pour les manifestations qu'elle souhaite organiser comme les lotos ou autres au même titre et aux mêmes conditions qu'une association communale, à savoir :

- Assurance responsabilité civile associative en cours de validité à fournir en Mairie,
- Chèque de caution annuel de 600 € à fournir en Mairie,
- Convention d'occupation de la salle à signer par le responsable de l'association pour chaque manifestation.

10 conseillers sont « Pour »

III / Remboursement de divers sinistres

La commune a subi divers sinistres depuis le début de cette année :

- Infiltration de neige dans la Salle Socio-Culturelle en mars 2013. Des plaques de plafond sont tâchées. Les dégâts ont été estimés à 3 175,76 €TTC par la société MARISOL. L'assurance rembourse la somme de 2 858,19 €, le chèque a été encaissé le 27/05/2013 sous le titre 105.
- Le portail de la Salle Socio-Culturelle a été endommagé en avril 2013 par un tiers inconnu. La société ART METAL DU THELLE propose un devis de réparation d'un montant de 1 163,71 €TTC. L'assurance rembourse en totalité cette réparation.
- Le camion de Pompiers a subi un choc sur sa carrosserie lors d'une intervention par un véhicule du Centre de Secours d'Auneuil. Les dégâts ont été estimés à 464,65 €TTC et remboursés en totalité par l'assurance le 15/04/2013 sous le titre 82. Les réparations ont été faites au Garage du Bas Mesnil au Mesnil Théribus.

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour accepter** l'ensemble des remboursements proposés par l'assurance GROUPAMA et répertoriés ci-dessus.

10 conseillers sont « Pour »

IV / Barème des interventions non urgentes par les Sapeurs Pompiers

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour réviser** l'ensemble des interventions à caractère non urgent des Sapeurs-Pompiers, dont les barèmes n'ont pas été révisés depuis juin 2010.

Participations pouvant être réclamées par le SDIS 60 et par la Commune à compter du 1^{er} janvier 2013.

<i>Intervention à caractère payant</i>	<i>Revalorisation</i>
- Tous poids lourds (véhicule de +3,5 t en charge, soit porteurs d'eau, échelles automatique ou semi-automatique) - Indemnités kilométriques	47,66 €/heure (avec forfait minimum d'une heure) 1,93 €/km
- Autre véhicules (-3,5 t, soit ambulances, CTU, voitures de liaisons ...) - Indemnités kilométriques	 1,17 €/km
- motopompe (60 m ³ /heure ou portative ou d'épuisement)	47,66 €/heure (avec forfait minimum d'une heure)

<i>Intervention à caractère payant</i>	<i>Revalorisation</i>
- canots de sauvetage	38,13 €/heure (avec forfait minimum d'une heure)
- groupe électrogènes, compresseurs et autres engins portatifs ou remorquables à moteur	17,88 €/heure (avec forfait minimum d'une heure)
- tuyaux (par section de 10 m et par jour)	
- Ø 45	4,17 €
- Ø 70	6,01 €
- Ø 110	9,85 €
- Indemnités horaires pour le personnel	
- Plongeurs	45,27 €
- Officiers	11,20 €* 9,03 €* 8,00 €* 7,45 €* 7,45 €* 7,45 €*
- Sous-officiers	
- Caporaux	
- Sapeurs	
- Une majoration est applicable non cumulable :	
- + 50 % dimanches et jours fériés	
- + 100 % la nuit (de 23 h) 7 heures)	
- Destruction de nids d'hyménoptères – forfait	117,00 €
- Intervention pour ascenseur bloqué	97,65 €
- Capture d'animaux errants	130,00 €

*Taux au 1^{er} juillet 2011 conformément à l'arrêté du 24 décembre 2009 fixant le taux de la vacation horaire de base des sapeurs-pompiers volontaires, susceptibles d'être revalorisé par arrêté ministériel au 1^{er} janvier 2012.

Les personnes âgées de 65 ans et plus – domiciliées à Jouy sous Thelle – seront exonérées des frais d'interventions à caractère non urgent.

Une fiche descriptive de l'intervention, des hommes et du matériel engagés, sera remplie par les Sapeurs-Pompiers et visée par le demandeur, ensuite, un titre de recettes sera établi par la Mairie ou par le SDIS. Le demandeur de l'intervention devra payer les frais engagés à la Trésorerie après réception de l'avis de paiement.

10 conseillers sont « Pour »

V / Engagement des travaux

- Impasse Jean Menault

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour engager** les travaux de voirie de l'impasse Jean Menault qui seront entrepris par EUROVIA selon un devis estimatif de 27 520 €HT. Une réserve parlementaire de la part de Monsieur MARINI, Sénateur, est attendue pour un montant de 15 000 € Il n'y aura pas de subvention départementale pour ce projet.

Le conseil donne pouvoir à Monsieur le Maire afin d'engager les travaux dès la réception de l'arrêté de subvention sur la réserve parlementaire.

10 conseillers sont « Pour »

- Confection d'un puits

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour engager** les travaux de confection d'un puits, rue des Puits (angle rue du Moulin), qui seront entrepris par les Etablissements FROMENT et ART METAL DU THELLE selon les devis estimatifs d'un montant total de 3 704,19 €HT. Une réserve parlementaire de la part de Monsieur MARINI, Sénateur, est attendue pour un montant de 1 500 €
Il n'y aura pas de subvention départementale pour ce projet.

Le conseil donne pouvoir à Monsieur le Maire afin d'engager les travaux dès la réception de l'arrêté de subvention sur la réserve parlementaire.

***9 conseillers sont « Pour »
1 conseiller est « contre » - M. STREMON***

- Rue Marinet

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour engager** les travaux de voirie de la rue Marinet qui seront entrepris par RAMERY selon un devis estimatif de 9 817,50 €HT. Une réserve parlementaire de la part de Madame CAYEUX, Sénateur, est accordée pour un montant de 1 500 €

Il n'y aura pas de subvention départementale pour ce projet.

Le conseil donne pouvoir à Monsieur le Maire afin d'engager les travaux dès que possible.

10 conseillers sont « Pour »

- Clôture et éclairage du 2^{ème} terrain de football

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour engager** les travaux de clôture et d'éclairage du 2^{ème} terrain de football qui seront réalisés par les Entreprises CLOTURE ENVIRONNEMENT et ELEC LEBLANC selon les devis estimatifs d'un montant total de 5 093,66 €HT.

Une réserve parlementaire de la part de Monsieur MANCEL, Député, est accordée pour un montant de 1 454 €

Il n'y aura pas de subvention départementale pour ce projet.

Le conseil donne pouvoir à Monsieur le Maire afin d'engager les travaux dès que possible.

10 conseillers sont « Pour »

La séance est levée 21 h 50

Le 24 juin 2013

Le Maire, Hervé LEFEVRE

Informations diverses

Période estivale de la Mairie

La Mairie prendra ses quartiers d'été à compter du lundi 8 juillet 2013 jusqu'au 25 août 2013.

Les permanences seront **ouvertes uniquement le Vendredi de 16 h 30 à 19 heures**.

Exceptionnellement, la Mairie sera fermée du 29 juillet au 04 août 2013 et pour le pont de l'Assomption du 15 au 18 août. En cas d'URGENCE ABSOLUE, un numéro d'appel sera indiqué sur le répondeur de la Mairie.

Les permanences habituelles reprendront normalement à compter du mardi 27 août 2013.

Cantine municipale

Aucune inscription d'office ne sera validée pour la cantine municipale.

Les enfants qui déjeuneront à la cantine à compter de Septembre 2013 devront être inscrits auprès de la Mairie.

Le prix est inchangé de 3,60 euros par jour et par enfant.

Les repas devront être **commandés et payés** au moment de l'inscription.

Les inscriptions seront enregistrées impérativement du 6 juillet au 23 août 2013 inclus.

Aucun repas ne sera commandé pour la rentrée pour les enfants qui n'auront pas été inscrits préalablement.

Périscolaire

L'activité Périscolaire reprendra dès le mardi 3 septembre avec ouverture les mercredis (sur inscription préalable pour ce jour). L'accueil des enfants sera assuré à partir de 7h00 à la Salle Socio-Culturelle, rue des Puits (pas d'inscription préalable, accueil au jour le jour sauf pour le mercredi). Vous trouverez les informations nécessaires sur la page d'accueil du site Internet officiel de la Commune, ainsi que sur le livret d'accueil (disponible en Mairie et sur notre site) qui doit être déposé au C.S.R. de Chaumont-en-Vexin au plus tôt.

Ouverture de la Halte Garderie

La Communauté de Communes du Vexin Thelle (CCVT) met en place l'ouverture de la Halte Garderie - Les Petits Patapons - tous les mardis de 9 heures à 12 heures à compter du 3 septembre 2013 à la Salle Socio-Culturelle de Jouy-sous-Thelle.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter la CCVT - service petite enfance - au 03 44 49 15 15.

Travaux rue de la Poste et rue Gavois

La réfection des trottoirs des rues de la Poste et Gavois seront entrepris à compter du 26 juin 2013.

Vous êtes priés de **ne pas stationner** votre véhicule dans ces rues afin de ne pas gêner l'avancement des travaux.

Révision cadastrale

Le Centre des Impôts de Beauvais engage une révision des données cadastrales.

Les visites sont programmées du 19 juin au 27 juillet 2013.

Un avis de passage est consultable dans le cadre de la Mairie ainsi que sur le site Internet de la Commune.

Signalisation au carrefour des Horgnes

Suite à de nombreuses plaintes reçues en Mairie et après un récent accident matériel au carrefour des Horgnes (intersections des rues de Jouy-sous-Thelle, du Fayel Bocage, de Porcheux et de Belle Assise), la Commission Voirie s'était réunie le 12 avril 2013 pour se prononcer sur la mise en place d'une signalisation « **STOP** » sur les 4 rues à l'approche du carrefour.

Un arrêté de Monsieur le Maire, en date du 22 mai 2013 a été pris et les panneaux de pré-signalisation et de signalisation réglementaires, ainsi que les marquages au sol, viennent d'être mis en place par le Personnel Communal.

Le coût d'achat (par le biais de la CAP OI SE) des 8 panneaux et poteaux a été de 478,90€HT.

Soyez prudents et respectueux de cette nouvelle signalisation, dans votre intérêt et celui de tous.